

Activités culturelles :

Textes à plus ou moins long développement, à caractère informatif ou descriptif.

Champs d'intérêt :

Textes à plus ou moins long développement, à caractère informatif ou éducatif.

Offres et demandes/Avis publics :

Textes schématiques, allant droit au but et empruntant parfois le style télégraphique.

Passe-temps :

Textes courts à caractère informatif, éducatif, descriptif ou divertissant se présentant dans certains cas sous une forme type : mots croisés, bridge, bandes dessinées.

- 5 Préparer une série d'indices portant sur le contenu du journal. Fournir un indice à la fois. Les stagiaires repèrent dans leur journal le cahier, la section ou la page où se trouvent normalement les informations à ce sujet.

Corriger en plénière au fur et à mesure. Encourager les échanges entre sous-groupes.

Exemple

Suggestions d'indices :

- Monsieur X sera inhumé le mercredi (jour et mois) à 14 heures.
- Nouvelles du parquet de la Bourse de Montréal.
- Belle journée pour les sagittaires. L'air frais vous fait du bien.
- Représentant débutant demandé. Expérience minimum de trois ans.
- Un autre match nul.
- L'exotisme garanti.

4.2 D'un commun accord

*Liberté d'expression, droit à l'information
Comparaison et explicitation des perceptions*

- 1 Les stagiaires donnent leur opinion sur le traitement de l'information au Québec et le comparent avec celui qui est pratiqué dans leur pays d'origine.

Recueillir les commentaires.

- 2 Les stagiaires indiquent les conditions qui permettent d'assurer la liberté d'expression et les limites de cette liberté.

	O	É
C	X	X
P	X	-

Matériel compris

Manuel du stagiaire, p. 28 et 29



Recueillir les idées en plénière et compléter avec le manuel du stagiaire.

Manuel du stagiaire, p. 28

D'UN COMMUN ACCORD

La liberté d'expression et le droit à l'information

Les conditions de la liberté d'expression

L'accès des médias et des journalistes à l'information.

Le libre exercice du journalisme sans entraves, menaces ou représailles.

Le non-recours de l'État à toute forme de censure des nouvelles, des commentaires et des opinions politiques.

L'obligation des institutions et des pouvoirs publics d'assurer la transparence de leur administration.

Le respect de la confidentialité et de la protection des sources d'information des médias et des journalistes.

Les limites de la liberté d'expression

L'obligation de livrer au public une information complète et conforme aux faits et aux événements.

Le devoir d'aller au-delà de l'information de source officielle pour donner une image complète et exacte de la réalité.

La nécessité pour les entreprises de presse et les journalistes d'éviter tout conflit et toute apparence de conflit d'intérêts en rejetant tout lien avec quelque pouvoir politique, financier ou autre.

Le devoir de respecter l'intégrité et l'authenticité de l'information dans sa présentation et d'éviter le sensationnalisme.

Le respect des droits de la personne à la vie privée, à l'intimité, à la dignité et à la réputation.

- 3 Les stagiaires précisent le rôle des citoyens dans la promotion et la protection de leur droit à l'information.

Corriger en plénière et expliquer à l'aide du manuel du stagiaire ce qu'est le Conseil de presse du Québec, son rôle et ses objectifs.

Rôle des citoyens :

- juger de l'intégrité de l'information;
- veiller à sa qualité;
- faire connaître leurs besoins à la presse en matière d'information;
- saisir le Conseil de presse du Québec de toute dérogation aux principes de l'éthique journalistique.